

**E.C.L.A**  
**CHATEAU-LARCHER**

cours de danse  
**MODERN'JAZZ**

*Journée d'inscription*  
*Le lundi 12 septembre 2016*

*A 19h00*

*Salle des fêtes de Château-Larcher*

*Rappel des horaires de cours 2016 / 2017*

Lundi	17h00 – 17h45 .....	6 - 7 ans
	17h45 – 18h45 .....	8 - 9 ans
	18h45 – 19h45 .....	12 - 13 - 14 ans
Mardi	17h00 – 17h45.....	4 - 5 ans
	17h45 - 18h45.....	10 - 11 ans
	18h45 - 20h15 .....	plus de 15 ans

Contact: [temps-danse@ecla-asso.fr](mailto:temps-danse@ecla-asso.fr)

Attention, les places sont limitées. Les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée.



# Temps Danse

Nom: ..... Prénom: .....

Adresse: .....

Courriel: .....

Téléphone: ..... Portable: .....

Date de naissance: .....

**Prix annuel: 114 euros : payable en 1 fois, ou en 3 fois selon l'échéancier**

*Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du Règlement intérieur, et en accepte les conditions.*

Signature du représentant légal

**Joindre:**

- ☞ Un **certificat médical** de non contre-indication à la danse
- ☞ Une **attestation d'assurance** couvrant les risques extra-scolaires

**Réservé au professeur: créneau horaire de l'adhérent**

Lundi	17h00 – 17h45 .....	6 / 7 ans	<input type="radio"/>
	17h45 – 18h45 .....	8 / 9 ans	<input type="radio"/>
	18h45 – 19h45.....	12 / 13 / 14 ans	<input type="radio"/>
Mardi	17h00 – 17h45.....	4 / 5 ans	<input type="radio"/>
	17h45 - 18h45.....	10 / 11 ans	<input type="radio"/>
	18h45 - 20h15 .....	plus de 15 ans	<input type="radio"/>

Réalisé et imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.

## ECHEANCIER DE PAIEMENT

(année 2016/2017)

**Sept/octobre/novembre/décembre 2016 : 37.00 €**

Adhésion annuelle année 2016: 3.00 €  
*chèque de 40 € encaissable mi-octobre 2016*

\*\*\*\*\*

**Janvier/février/mars 2017 : 37.00 €**

*chèque de 37 € encaissable mi-janvier 2017*

\*\*\*\*\*

**Avril/mai/juin 2017: 37.00 €**

*chèque de 37 € encaissable mi-avril 2017*

**NOUVEAU:** Possibilité de régler en chèques vacances ou coupon sport, chèques jeunes « clic »

***Quel que soit votre mode de paiement, la totalité de celui-ci doit être fourni avec le dossier d'inscription, le certificat médical et l'attestation d'assurance. Ces documents sont à remettre aux responsables impérativement le 19 septembre 2016.***

Muriel Brignone, responsable atelier «temps danse»  
Courriel : temps-danse@ecla-asso.fr

# Règlement intérieur et déroulement des ateliers danse

## Association E.C.L.A, Année 2016-2017

**Article 1:** Les inscrits devront assister régulièrement aux cours.

**Article 2:** Les cours seront adaptés au niveau de chacun et définis par le professeur.  
Les élèves peuvent bénéficier de deux cours d'essai.

**Article 3:** Pour les mineurs: les parents doivent accompagner leurs enfants sur les lieux du cours, et s'assurer que le professeur est effectivement présent.

Ils doivent assurer la surveillance de leurs enfants à l'arrivée du professeur.  
La prise en charge par E.C.L.A couvre le créneau horaire du cours de l'élève.  
E.C.L.A décline toute responsabilité pour les accidents pouvant intervenir en dehors des heures de cours, ainsi qu'en cas de vol dans les vestiaires.

**Article 4:** Le professeur s'engage à être ponctuel et à prévenir par affichage en cas d'absence.  
Le professeur ne pourra recevoir les parents au moment où un cours doit débiter. Le créneau horaire prévu pour un cours doit être respecté par les parents, les participants et les enseignants.  
Par contre, le professeur se rendra disponible en dehors des heures de cours pour rencontrer les parents et/ou les participants, à leur demande.

**Article 5:** La participation à un atelier entraîne **l'adhésion obligatoire** à l'association E.C.L.A. Son montant est défini annuellement lors de l'assemblée générale de septembre.

**Article 6:** Chaque atelier définit le montant de la cotisation à acquitter des participants; cette cotisation est calculée en fonction des salaires à verser, des assurances et autres charges éventuelles prévues pour le bon déroulement de l'animation.

Afin de faciliter le travail des bénévoles, le règlement des cours s'effectuera en totalité en début d'année. **Tout trimestre commencé est dû en totalité.** En cas d'abandon de l'élève, prévenir aussitôt le (la) responsable de l'atelier. Le remboursement se fera sur justificatif médical ou en cas de déménagement.

**Article 7 :** Les parents des élèves mineurs autorisent le professeur à prévenir les services de secours en cas d'accident.

**Article 8 :** Tout participant à un atelier danse, sport, ou tout autre activité physique, doit fournir en début d'année scolaire un **certificat médical**.

**Article 9 :** L'association E.C.L.A a souscrit deux contrats d'assurance responsabilité civile : l'un couvrant les manifestations, l'autre les ateliers.

Conformément à l'article 38 de la loi N°84 610 du 16 juillet 1984, E.C.L.A « informe ses adhérents qu'ils doivent souscrire un contrat d'**assurance** couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive ».

**Article 10:** Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur, et s'engage à le respecter.

**Muriel Brignone, responsable de l'atelier » temps danse «**

**Courriel : [temps-danse@ecla-asso.fr](mailto:temps-danse@ecla-asso.fr)**

**Adresse postale : 4 rue de la mairie 86370 Château-Larcher**